

La violence conjugale : informer et sensibiliser pour y mettre fin

La violence conjugale est un problème social complexe, qui nous le savons, doit être contrôlé. Oui, mais comment ??? Par la diffusion d'information juste, par des activités de sensibilisation s'adressant tant à la population qu'aux acteurs politiques tout comme par des interventions sociales et judiciaires visant le respect des droits des victimes et la responsabilisation des conjoints agresseurs face à leurs comportements violents. Mieux nous connaissons cette problématique, plus nous serons à même d'agir individuellement et collectivement.

Ainsi rappelons-nous que :

- **La violence conjugale est l'expression de la volonté du conjoint agresseur d'exercer un pouvoir et de maintenir le contrôle sur sa partenaire**
- **Par des comportements violents de différentes formes, soient psychologique, verbale, physique, sexuelle ou financière, le conjoint tisse sa toile autour de sa partenaire et s'assure de maintenir le contrôle sur celle-ci et sur la situation.**
- **Au Québec en 2003, 16 458 crimes commis contre la personne en contexte conjugal ont été rapportés aux policiers, de ce nombre 84% des victimes étaient des femmes¹**
- **La violence conjugale se distingue de la chicane de couple.** Certes les chicanes de couple ont leur lot de charge émotive, voire même de geste de nature agressive, toutefois dans ce contexte les deux conjoints tentent de faire entendre leur point de vue et ce, sans éprouver de peur. La violence conjugale est quant à elle un enchaînement de stratégies de contrôle qui profite au conjoint agresseur, qui par le biais d'une relation marquée par la force et la manipulation préserve ses privilèges.
- **La violence conjugale touche toutes les femmes et ce, sans égard aux statuts, à leur niveau de scolarité, leur revenu ou leur origine ethnoculturelle.**
- **La violence conjugale a des graves conséquences sur la santé des femmes.** Ainsi les femmes victimes sont plus susceptibles de développer la dépendance aux médicaments et sont 4 fois plus à risque de vivre un épisode de dépression majeure². Chez les femmes violentées âgées entre 15 et 44 ans, il y a diminution d'une année en bonne santé sur cinq.³
- **Les enfants vivent eux aussi les contre-coups de la violence conjugale.** Ceux-ci sont plus à risque que les enfants non exposés de développer des troubles du comportement, de consommer des drogues et de décrocher du système scolaire. En outre, les enfants exposés sont plus susceptibles de vivre des relations intimes marquées par la violence.

¹ <http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale/statistiques/default.asp?id=6>

² http://www.femmesensanté.ca/news/news_show.cfm?number=266

³ RPMHTFVVC, *La violence conjugale... c'est quoi au juste?*, 2006

- **La violence conjugale découle des rapports sociaux historiquement inégaux entre les hommes et les femmes.** Les rapports inégaux, la discrimination et les violences qui en découlent trouvent leur origine dans la socialisation sexiste, soit l'apprentissage de valeurs, attitudes et rôles propres aux garçons et propres aux filles. À titre d'exemple, on apprend tôt aux garçons à être combatif, protecteur, à préserver leur égo. Les filles quant à elles apprennent dès leur plus jeune âge à être conciliantes, à prendre soin de leur corps et à être à l'écoute des besoins des autres.
- **Les femmes immigrantes et issues de communautés ethnoculturelles vivent de la violence dans la même proportion que les autres femmes,** toutefois le quotidien de celles-ci risque d'être davantage marqué par l'exclusion sociale, l'isolement, la difficulté d'accéder à des ressources, des difficultés de communiquer et par la méfiance envers les ressources publique et communautaire. Outre, ces barrières les femmes peuvent vivre de la discrimination et du racisme ce qui contribue à les fragiliser chaque jour davantage elles et leurs enfants.
- **La violence conjugale est un crime devant lequel nous ne devons pas rester silencieux.** Des ressources d'aide en matière de justice sont là pour les femmes, soient les CAVAC, l'Aide juridique, l'IVAC et l'intervention policière. **En cas de menaces et de harcèlement, il est possible de demander que soit ordonnée une condition de non-communication,** incluant un périmètre de sécurité et l'interdiction d'entrer en contact par téléphone ou par Internet.

Déjà notre série de chroniques prend fin. Lors de notre première chronique vous aviez reçu l'invitation d'entrer au cœur des maisons d'hébergement. Maintenant que vous avez reçu des informations, que vous avez fait tomber vos préjugés et que vous connaissez les ressources d'aide, vous êtes prêtEs ! PrêtEs à contribuer à votre manière au changement social, soit en informant et en sensibilisant les gens de votre entourage. Toutes et tous ensemble pour un monde exempt de violence faite aux femmes !

Pour plus d'informations sur la violence conjugale ou pour des références vers des ressources d'aide, adressez-vous aux maisons d'hébergement. Une intervenante est au bout du fil, 24 heures par jour, 7 jours sur 7. N'hésitez pas !

**S.O.S Violence Conjugale
1-800-363-9010**

Lors d'un épisode de violence ou de menace

911

Source : Fannie Roy, agente de promotion et de prévention des Maisons d'hébergement de Laval

« Ce projet a été réalisé par les trois Maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale de Laval. Sa réalisation a été rendue possible grâce au financement de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval. »